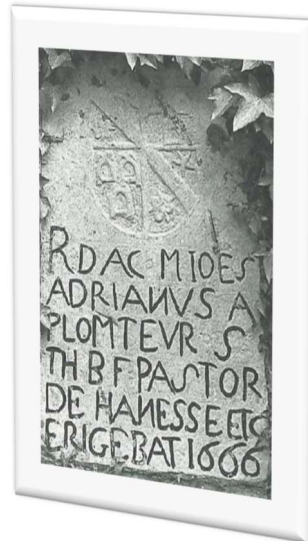




Sépultures d'importance
historique locale
Entité de Burdinne



EPITAPHES



Jean-Pierre BOLAND

Novembre 2023

BURDINNE

Jean-Louis TIERCELIN de RANCE

Ancien cimetière de Burdinne (Côté latéral face Nord)



Dalle encastrée dans le mur extérieur sud de l'église.

Dalle au dessin raffiné, dans un matériau qui ne se retrouve pas dans les environs immédiats.

Pierre grise; 92 x 72 cm. Le coin inférieur droit manque; éclats à la couronne.

Dalle présentant les armes (une bande et une tierce en barre, cantonnées de quatre merlettes), dans un cartouche découpé en volutes, surmonté d'une couronne et tenu par deux lions debouts, le tout en bas-relief et posé sur la table à inscription gravée :

« Soub cette tombe est le corps de haut / et puissant seigneur Messire Ian Louis / Tiercelin de Rance comte de la Chapelle / Baloy dans la Marche seigneur du / chastellier en Berry et autres lieux / Colonel du régiment de cavalerie de / son altesse sérénissime msgr le / duc de Bourbon, qui fut blessé au camp / d'Acosse le 12 juin et porté au bourg de / Burdine où après avoir reçu les sacrements / de l'église avec piété y mourut le samedi / 14 1692 dans la 34 année de son âge / Requiescat in Pace »

Jean-Louis Tiercelin de Rancé, comte de la Chapelle, colonel du régiment de cavalerie du duc de Bourbon, (armée de Louis XIV) fut blessé au camp d'Acosse le 12 juin 1692. Il fut porté au bourg de Burdinne où il mourut le 14 juin de la même année, âgé de 34 ans.

André Jean Louis de FUMAL (1755)

Ancien cimetière de Burdinne (Côté latéral face Sud)



Cette tombe nous rappelle la générosité de ce seigneur (il vivait dans l'actuelle ferme de la « Grosse Tour ») qui avait légué une rente aux pauvres du village.

André de Fumal est un "noble homme" qui renonça à son droit d'être enterré dans l'église. Son monument funéraire est exemplaire et la prémisse d'un type nouveau, qui tente de fusionner la dalle primitivement au sol mais relevée contre le mur, et la stèle cruciforme des cimetières. L'assemblage connaîtra un grand succès un siècle plus tard.

Le haut de la stèle est chantourné et les bouts de la croix sont trilobés.

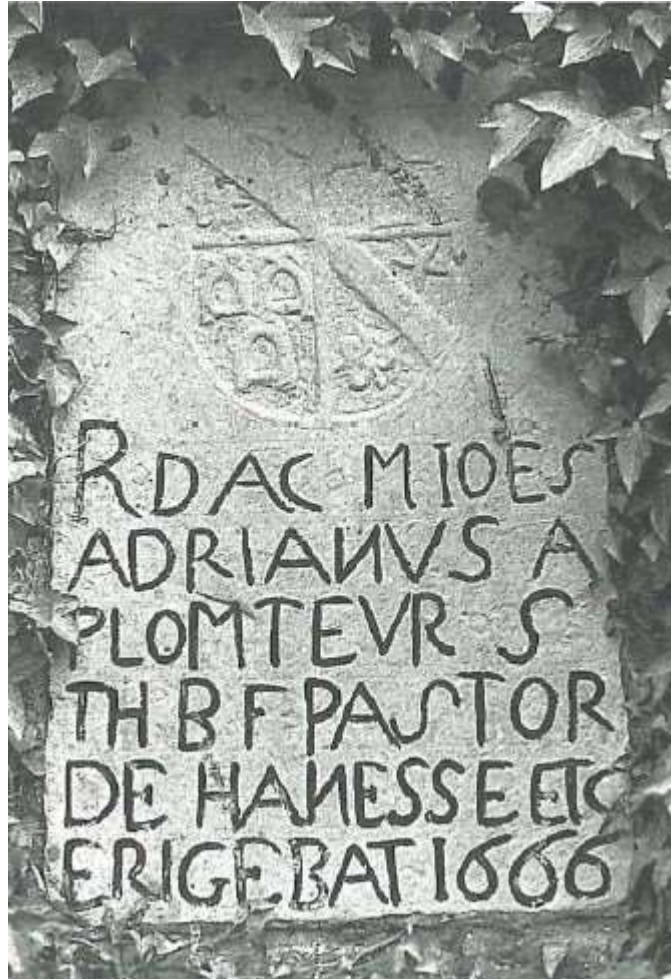
Un écu, FUMAL (trois chaperons accompagnés en abîme d'un écusson à deux fasces), entouré d'un décor rocaille, surmonte l'inscription :

Icy repose le corps de noble homme / ANDRE JEAN LOUIS DE FUMAL / Decede le 24 avril 1755 / Lequel par respect pour la Saintete / Du temple du DIEU vivant a voulu / Etre enterre sous cette croix / Il a legate aux pauvres de cette / Paroisse une rente de cinquante escus / Priez Dieu pour le repos de son âme / REQUIESCAT IN PACE.

HANNÊCHE

Adrien PLOMTEUX (1666)

Dalle calcaire réinsérée dans le mur du presbytère



"R.D.AC.M. IOES/ADRIANUS A/ PLOMTEUR.S. / TH.B.F. PASTOR / DE HANESSE ETC / ERIGEBAT. 1666"

Reverendus Dominus ac Magister Iohannes Adrianus a Plomteur Sacrae Theologiae Bacculaureatus formatus Pastor de Hanesse etc erigebat 1666

Il s'agit donc de Jean Adrien Plompteux, curé de Hannêche qui construisit la cure en 1666.

Les "armes" des Plompteux sont écartelées avec celle des Hosden. Pour quelle raison ?

Comme il s'agit d'un prêtre, ce n'est pas par suite d'une alliance, mais peut-être s'agit-il des armes de ses parents qu'il aurait écartelées les unes avec les autres, à moins qu'il ne s'agisse d'une branche des Plompteux qui portaient ces armes en souvenir d'une alliance plus ancienne ?

En tout cas, ce sont des "armes" personnelles à ce curé J.A. Plompteux.

MARNEFFE

Catherine del VAUL (16^e siècle)

Dans le mur d'enceinte du vieux cimetière, à l'entrée, à gauche.



Chy / gist / kather / ine ge ... / ... del vaul . / de ver qui trespasat / ... en moy de septembr

Colar de SART et Aylid (Elisabeth) - 1568

Dans le mur d'enceinte du vieux cimetière, à l'entrée, à gauche.



Calcaire de Meuse.

Plaque murale taillée en bas-relief.

Dans la partie supérieure, représentation d'un calvaire : Christ en croix, la Vierge et saint Jean, avec, de plus petite stature, les conjoints agenouillés en prière, tous deux avec une petite croix au-dessus de leurs mains jointes.

La scène est placée entre deux colonnes composites soutenant un entablement absent, ou plutôt, disparu : on voit, à gauche, l'amorce d'un fronton triangulaire.

Sur le registre inférieur, se lit l'inscription, gravée en lettres gothiques minuscules :

« Cy Gist Collar De Sar(e) qui trespassa / lan XVc et LXVIII le XVIe jour de Fe(buri)... / et Aylid son espeuze qui trespassa / lan XVc et LVI le III jour de Fe(bvriar) ».

Les figures sont de facture inégale : la figure du Christ est de bien meilleure venue que celle de la Vierge, dont les bras sont malhabilement traités.

Le fronton a probablement été orné d'un blason. Les petites croix dans les mains des priants signifient que le monument a été érigé après leur décès. Il n'est donc pas antérieur à 1568.

Au 16^e siècle, le fief de la famille De Sart se situait à l'emplacement de l'actuel centre pénitentiaire.

Un document nous met sur leurs traces. Il s'agit d'un contrat de mariage passé le 10 janvier 1555.

A cette date furent en effet passées les convenances de mariage (contrat entre les familles des futurs époux) de Johan Servais, de Statte, fils de Johan Servais l'aîné, et de Ysabeau, fille légitime de Collar de Sart, de Marneffe.

Le contrat est fait en la cuisine de Johan George, de Marneffe, en présence de Johan del Tombor, maschier, de Gérard Mariage, Charlier, Johans Durvin, vigneron, bourgeois de Huy, ainsi que devant les témoins Johand de Cardier, Thiry Jullin, Johan de Warey le jeune, cleric, Robert des Chambgs et Johan de Méan, maschiers.

Les convenances furent les suivantes :

Johan Servais l'aîné, promet à son fils pour son mariage, de le vêtir et accoutrer suivant son état et faculté et tous les biens qui lui sont venus de sa défunte femme, Anne Senton.

quant à Collar de Sart, il promet à sa fille Ysabeau, tout d'abord de la vêtir, accoutrer et ameubler honnêtement, selon sa faculté et son état. Ensuite, une série de rentes : seize muids d'épeautre sur les héritages qui furent à Johan de Pirenge, séants à Lqavoir; six muids d'épeautre que lui devait Ameil (Emile) de Sart, de Marneffe, son cousin; six muids d'épeautre par lui acquises à Bauduin de Halley, de Vissoul; un muid que lui devaient les représentants de feu Hubert le Cherpentier, de Lavoir, sur héritage à Vissoul; un muid que lui doit la veuve Goffar de Thier, sur une maison et ahanière (jardin aux légumes ou aux semis), près les Sar d'Oteppe; deux muis que devait Charlot Saule (ou Sauloy) de Longpreit, que lui devait Johan, fils de Collin e Longpreit, ce qui fait, note le notaire, un total de quarante muids d'épeautre de rente.

On apprend donc au passage, que Collin a un cousin : Emile de Sart, et aussi, qu'il y a également un "Sart" à Oteppe.

Collar réserve encore pour sa fille dix muids d'épeautre de rente dont elle aura la jouissance après le trépas de son père et de sa mère, ainsi que, au mariage, soixante bêtes à laine qui sont en nourrice chez Pocher, bouvier et vacher de Marneffe.

Les accords entre les familles se complètent comme ceci :

" sy davanture ledit Collar et sa femme ne devaient avoir et faire plus d'enfants de leur propre corps qu'ils n'en n'ont à présent, et que leur fils Johan allait de vie à trépas, et encore que le dit Collar et sa femme allaient de vie à trépas, sans ordonner autre chose de leurs biens, alors que les futurs mariés jouissent des biens leurs promis. Mais sy davanture, advenois que la future mariée terminasse ses jours avant son futur mari, sans avoir une descendance légitime de l'âge de 24 ans de leur propre corps engendré, alors le mari aura, sur les biens promis à sa femme, sa vie durant 25 muids d'épeautre de rente par an, qui retourneront après son trépas à la famille de sa femme. De mêm, si Johan termine ses jours sans avoir enfant, Ysabeau aura sa vie durant 25 muids de rente sur les biens apportés par son mari, et qui retourneront après son décès à la famille du mari".

Ce texte confirme donc que Collar n'avait que deux enfants comme on le voit sur sa stèle funéraire.

Les 40 muids d'épeautre de rente que Collar donne à sa fille, correspondent à 160 florins (4 florins le muid). Cette rente correspond à un taux de fermage de 2 muids le bonnier, à un fermage de 20 bonniers, soit environ 17,5 ha.

C'est une belle dot ...

Pétronille DELPORT, Gaspar NOE et leur fils Jacques (1677)

Dans le mur d'enceinte du vieux cimetière, à l'entrée, à gauche.



*Icy reposent Petronille / Delport en son temps espeuse / a honnest homme Gaspar Noe et / Jacques Noe
son fils morts de la / dysenterie lan 1677 le 10 ocBRE / Priez Dieu pour / leurs âmes*

Claude de MARNEFFE et Marie de FERIAER (1573)

Dalle provenant de l'ancien cimetière ou de l'ancienne église, encastrée dans le mur extérieur (gauche) de la sacristie de l'église actuelle.



Pierre beige.

Deux fragments : 132,5 x 90,5 cm et 41 x 90,5 cm.

Dalle taillée en bas-relief.

Le grand fragment est une composition héraldique avec, au centre, les écus des époux Marneffe - Ferier, surmontés d'un timbre et entouré des quatre quartiers du mari : Marneffe - Blehen - Floyon - Gesves.

Le second fragment comprend un morceau de l'inscription, en lettres gothiques, taillées en épargne.

Le texte devait être :

Chi gist noble homme Claude De Marneffe qui trespasa l'an 1573, le 1 jour de moi de juin et Damoiselle Marie De Ferier son espeuze qui trespasat le 16 de septembre l'an 1629

La dalle a été dressée après 1945, et à cette occasion, sciée en deux et amputée d'une partie, le fragment avec le texte, placé au dessus, se trouvait à l'origine à la partie inférieure. (La photo de l'inventaire de l'IRPA de 1945 la présente couchée; la photo de 1972 la présente redressée et avec le texte à la partie supérieure).

La composition est fort médiocre, le tracé des blasons en particulier. Les lambrequins et les caractères du texte désignent une datation non pas à la date du décès de Marie de Ferier (1629), mais plutôt à celle de son mari, soit vers 1575.

Remy de BESECHD (1576)

Dalle provenant de l'ancien cimetière ou de l'ancienne église, encastrée dans le mur extérieur (gauche) de la sacristie de l'église actuelle.



Calcaire

Chy / gist / Remy de Besechd / qui trespasat / lan 1576 le 15^e / de 9bre

Le nom « De Besechd » semble bizarre. On ne le rencontre pas dans les registres de la paroisse ...

Jean FERON et Anne LEFEVRE (1621)

Dalle provenant de l'ancien cimetière ou de l'ancienne église, encastrée dans le mur extérieur (gauche) de la sacristie de l'église actuelle.



Calcaire de Meuse.

90 x 67 cm.

Plaque murale taillée en bas-relief.

Au pied de la croix, portant un Christ d'une facture naïve, sont agenouillés, à gauche, Jean feron et ses quatre fils, à droite Anne Lefèvre et ses deux filles.

Une petite croix au-dessus de la tête désigne ceux qui sont déjà décédés.

Dans les écoinçons, le soleil et la lune.

La scène est placée sous un arc en plein cintre reposant sur deux colonnes qui enserment également l'inscription en capitales romaines taillées en réserve :

Cy devant gisent / honestes personnes Ian / Feron qui trespasat / lan 1621 et Anne Lefeb / ve qui trespasat lan / 1622 Prie Dieu pour / leur ames Remy Feron / et Ian leurs ont fai faere.

Monument touchant de naïveté dans l'expression. Il illustre deux traits de son époque : la présence de la progéniture des défunts et la désignation des noms des commanditaires.

Jacques MEURET (1640)

Dalle provenant de l'ancien cimetière ou de l'ancienne église, encastrée dans le mur extérieur (gauche) de la sacristie de l'église actuelle.



Ycy gist Jacque Meuret / qui trepasat lan 1640 / le 29 7bre

OTEPPE

Jean de LOCHON et Jeanne MONCEAU (1595)

Dalle en calcaire au sol dans le collatéral nord de l'église, une partie cachée sous un pilastre.



Calcaire de Meuse.

180 x 110 cm.

Dalle taillée en bas-relief.

Les époux sont représentés en gisants, les mains jointes, la tête reposant sur un coussin.

L'homme a des cheveux bouclés; la collerette fraisée de sa chemise lui remonte dans la nuque. Il porte une armure de joute, l'épée à la ceinture, le casque et les gants posés au sol.

La femme a une coiffe laissant voir sa chevelure sur le front et les tempes. Elle a également une fraise au cou et porte une longue robe, serrante à la taille et aux manches à gigot. A sa ceinture, pend ostensiblement une grosse chaînette terminée par un gland.

Les gisants sont placés sous un fronton semi-circulaire, composé de profils plats, et dans lequel s'inscrivent les armes des époux.

Sur les côtés sont disposés deux fois quatre quartiers, chacun muni d'un listel :

- à gauche : Lochon - Mottez - Jauche - ??

- à droite : Monceau - Dantine - ?? - Persant.

Lochon : trois losanges, 2, 1.

Mottez : trois quintefeuilles, 2, 1.

Jauche (?) : neuf besants ou tourteaux, 3, 3, 2, 1,

?? : coupé au chef parti, à dextre, un lion, à senestre de vair.

Monceau : (écu central) une fasce de chef chargé d'un lion issant, en pointe une aigle ?

Dantine : une fasce chargée de trois mouchetures d'hermine et accompagnée de trois tourteaux ou besants.

Persant : écartelé; aux 1 et 4 un lion, aux 2 et 3, trois fleurs de lys.

Un cartouche rectangulaire porte l'inscription :

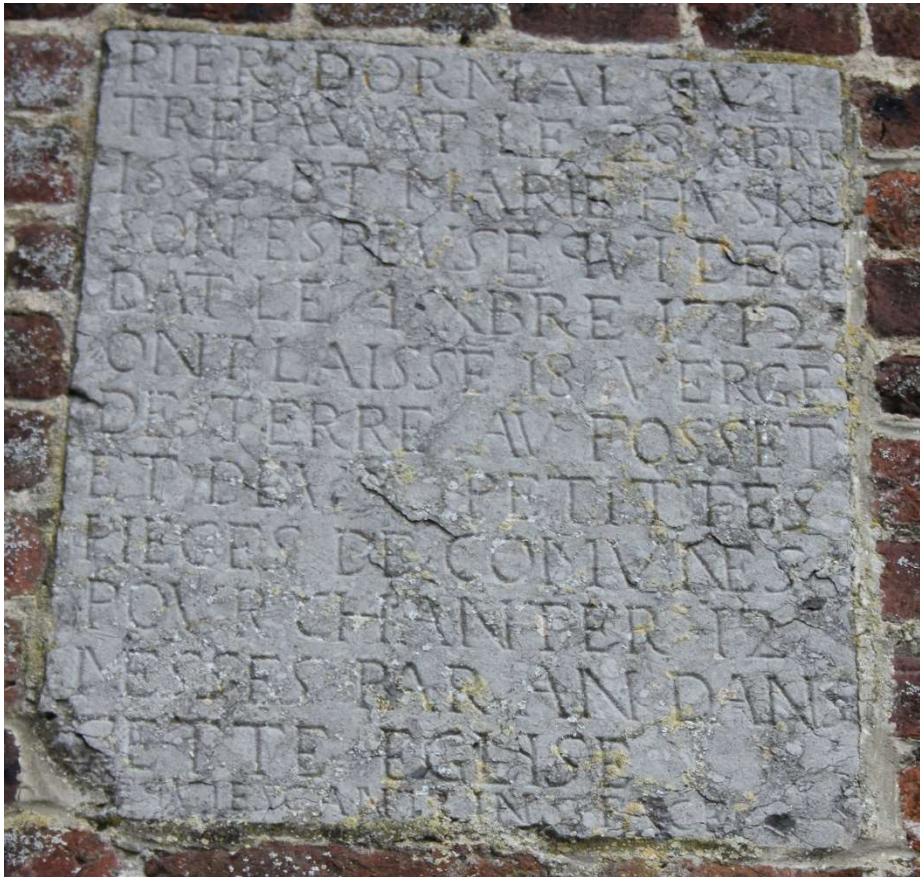
Icy reposent noble Jehan Lochon /Seigneur de Beaurain qui trespasa / le 7^e de may 1595 et noble Mad / Iehenne de Monceau son espeuze qui / trespasa le mesme an le 18^e d'aoust

Jehan de Lochon, né vers 1562, avait assassiné son frère aîné pour s'emparer de l'héritage paternel. Le fait ne fut connu qu'après son décès, sa femme en mourut de chagrin trois mois plus tard.



Pierre DORMAL et Marie HUSKIN (1712)

Encastrée dans le mur extérieur du collatéral sud à environ 3 mètres de hauteur.



Calcaire gris

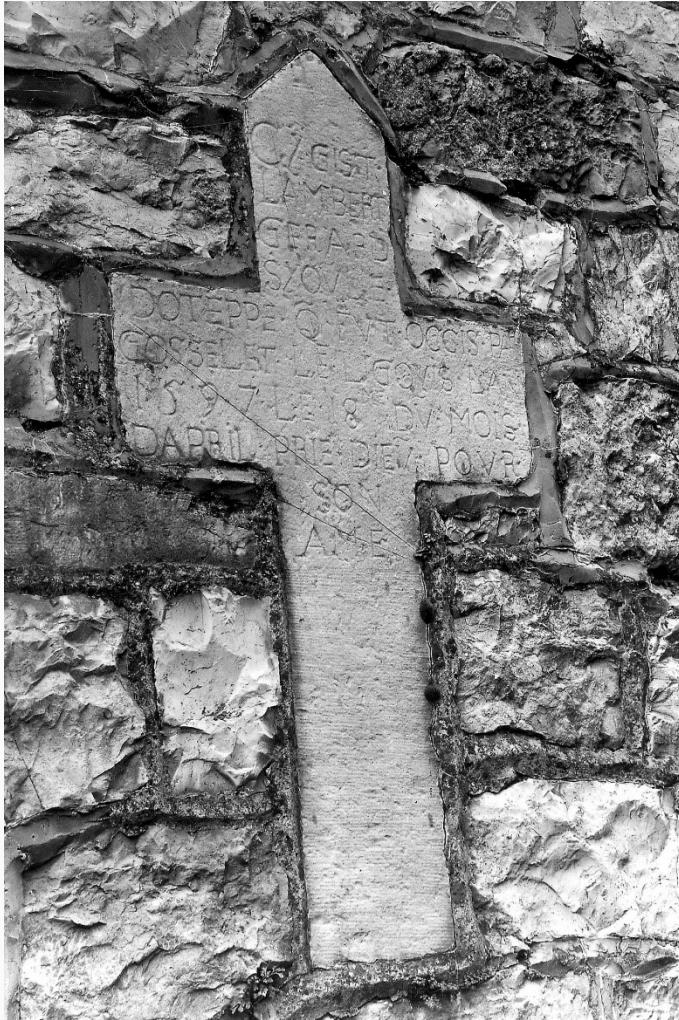
L'inscription signale la donation et le décès des donateurs mais pas leur sépulture.

C'est une pierre de fondation, mais son caractère funéraire apparaît dans les trois derniers mots, en latin.

Pier Dormal qui / trepassat le 28 8bre / 1683 et Marie Huski / son espeuse qui dece / dat le 4 xbre 1712 / ont laisse 18 verge / de terre au fosset / et deux petites / pieces de comunes / pour chanter 12 / messes par an dans / cette eglise / (requi)escant in pace

Lambert SYOULE (1597)

Extérieur de l'église



Cy gist / Lambert / Gerard / Syoule / doteppe qui fut occis par / Gosselet le ligouis lan / 1597 le 18 du mois / d'april prie Dieu pour / son / ame